

---

Dons des membres du comité de surveillance de la commune d'Aix, qui félicitent la Convention sur ses travaux, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons des membres du comité de surveillance de la commune d'Aix, qui félicitent la Convention sur ses travaux, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 67;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20234\\_t1\\_0067\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20234_t1_0067_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

à son poste jusqu'à ce que le dernier des despotes soit exterminé. »

P.c.c. : BOULANGER (*présid.*), BOUDIER (*secrét.-greffier*).

## 17

Les membres du comité de surveillance de la commune d'Aix font passer à la Convention nationale 15 croix dites de Saint-Louis, et cinq dites de Malte; ils y joignent 2 bagues que le citoyen Roux, ci-devant évêque, a déposées avec le procès-verbal de son élection, et autres objets relatifs à l'état qu'il abdique; la ci-devant cathédrale vient d'être dédiée à la raison, la tolérance et la philosophie sont à l'ordre du jour dans la commune d'Aix.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Aix-en-Provence, 1<sup>er</sup> vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Le Comité de surveillance de la commune d'Aix vous envoie 15 croix dites de St-Louis, symbole du despotisme et 5 dites de Malte qu'on peut appeler les médailles du fanatisme; il joint à ces débris de l'ancien régime deux bagues que l'Évêque métropolitain a déposé conjointement avec le verbal de son élection (3).

Ce mitrophore a remis aussi ses mîtres, une croix dorée et la crosse de bois argenté dont nous nous servons à présent de manche à balai pour nettoyer la poussière de notre Comité, plus utile, sans doute, que quand elle servoit d'aliment à l'imposture et d'ornement à la superstition.

Nous avons mis à bas aussi toutes les cloches et les idoles placées aux coins des rues, comme la déesse Isis dans l'ancienne Egypte.

Ensuite de la renonciation du ci-devant évêque, conjointement avec tous les corps constitués et la Société populaire, nous avons dédié notre ci-devant cathédrale à la Raison; ce foyer des préjugés et de superstition est à présent le temple de la philosophie; nous y annonçâmes qu'on n'y célébrait plus désormais de ces fêtes mystiques, qui sous les auspices du Jupiter du Vatican, remplissoient les âmes des foibles mortels d'atroces superstitions, qu'on n'y verroit plus qu'une union fraternelle, que des actes de vertu, de bienfaisance.

Nous croyons en cela, Citoyens représentans, avoir suivi l'esprit de vos décrets, les mouvemens de vos cœurs et l'enthousiasme qui électrise à présent les âmes républicaines.

Apôtres de la raison et de la liberté, continuez toujours à braver les préjugés, comme on se rit du courroux des flots dans une rade tranquille, plus hardis, plus fermes que les législateurs de l'antiquité, qui conservèrent par crainte, avec des lois sages des pratiques religieuses et barbares; vous donnez à l'univers un exemple unique dans l'histoire du monde, à vous seuls était réservé cette mission divine, de propager les vertus républicaines et les idées philosophiques,

(1) P.V., XXXIV, 34. B<sup>in</sup>, 5 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 297, pl. 1016, p. 1.

(3) Voir ci-après, même séance, P. ann. I.

de tolérer toutes les religions et d'élever des temples à la raison et à la philosophie. S. et F. ».

Prosper MOURET, EMERI, VERNET (*secrét.*), FUGIER, FOURNIER, DAIME, RANCUREL (*présid.*).

## 18

Les administrateurs du département d'Eure-et-Loir félicitent la Convention sur le succès de ses mesures énergiques contre les conspirateurs, et l'invitent à rester à son poste où l'ont placée l'amour et la confiance du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Chartres, 29 vent. II] (2)

« Législateurs,

En vain des scélérats ont essayé sous le masque du patriotisme, d'anéantir la République. Si le crime et la corruption se combinaient pour nous replonger dans l'esclavage, la justice et la vertu veilleraient en silence pour la conservation de la Liberté. Toutes les ressources étudiées de la plus perfide hypocrisie n'ont pu tromper l'activité vigilante du Comité de Salut public. La conjuration est découverte et la Sainte Egalité triomphe encore une fois! Que le glaive de la loi frappe les têtes de tous les conspirateurs! Tel est le vœu des hommes libres!

Continuez, Législateurs, de vouloir que la morale la plus pure soit à l'ordre du jour. Epiez sans cesse les traîtres. Montrez leur le fer prêt à les frapper. Restez fermes à votre poste; qu'aucun de vous ne songe à le quitter. Vous êtes comptables de toutes les conjurations que l'or et les manœuvres infâmes de la tyrannie feront éclore, lorsque la Liberté n'en aura plus à craindre, il vous sera permis de quitter vos travaux pénibles; mais glorieux et la reconnaissance du peuple sera votre récompense ».

H. H. LEVASSORT, Elie JUMENTIER, VAILLANT, SLOYAN, GEORGES, ROUSSEAU, BARRÉ (*présid.*)  
BARRÉ (*secrét. g<sup>al</sup>*), LEVREUX (*secrét. adj<sup>t</sup>*).

## 19

Les maire et officiers municipaux de la commune de Changy font passer une caisse contenant 55 chemises, 13 paires de bas et 140 liv. en assignats, le tout destiné aux braves défenseurs de la patrie: ils conjurent la Convention de continuer ses travaux jusqu'à l'anéantissement de tous les ennemis de la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Changy, 25 vent. II] (4).

« Citoyen président,

Le citoyen Noailly, l'un de tes collègues est chargé de te remettre une caisse qui contient un

(1) P.V., XXXIV, 35. B<sup>in</sup>, 2 germ. (suppl<sup>t</sup>); M.U., XXXVIII, 121.

(2) C 298, pl. 1032, p. 25. Copie d'une autre main (p. 26).

(3) P.V., XXXIV, 35 et 282. B<sup>in</sup>, 2 germ. (suppl<sup>t</sup>) et 8 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 297, pl. 1016, p. 3.